

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2009

## ORDRE DU JOUR

- Eclairage public : convention d'entretien
- Voie communale du Monteil : actualisation du plan de financement
- Subventions
- Recensement de la population : avenant pour la rémunération des agents recenseurs
- Questions diverses

L'an deux mille neuf et le 30 janvier, à 20 heures, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Robert CAULE, Maire.

**Présents** : Jean-Claude BRUGIÉ, Claude JOUVE, Bernadette MARRIAT, Raymond SÉGURET, adjoints.  
Jean-Claude ANDRÉ, Jean-Paul BELET, Alain BOUGON, Patrick CARLES, Christian CAZALS, Mireille CENSI, Daniel DUCRAY, Jean-Hugues LINDEMANN, Clara MALRIEU, Anne-Marie MONTEILLET, Damien SINGLARD, Thierry VATIN, conseiller municipaux

**Absents représentés** : Sophie FRAISSINE, Christian FLAMENT.

M. Claude JOUVE a été nommé secrétaire.

\*\*\*\*\*

### 1 – ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par lettre du 10 juillet 2008, le S.I.E.D.A. a saisi la Commune afin de connaître sa position sur la convention de prestation de service relative à l'entretien des installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le document finalisé mis en concurrence selon une procédure adaptée a permis de faire ressortir deux offres économiquement avantageuses présentées par :

- l'entreprise FORCLUM Aveyron/GUIRANDE, sise à Bel air, 12000 RODEZ,
- l'entreprise Société LARREN Réseaux/ISSALIS et Fils, sise à Z.I. du Centre – 12300 DECAZEVILLE/Le Mas de Cougousse, 12330 SALLES-La-SOURCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour l'entreprise FORCLUM Guirande et 3 voix pour l'entreprise LARREN/ISSALIS :

- approuve la convention de prestation de service pour l'entretien de l'éclairage public,
- retient l'entreprise FORCLUM Aveyron – Guirande et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec cette entreprise,
- s'engage à veiller, en étroite partenariat avec le S.I.E.D.A., au respect des termes de la convention et l'autorise à procéder, si nécessaire, à tous contrôles ou vérifications utiles,
- s'engage à créer annuellement les ressources nécessaires aux règlements définis dans la convention.

\*\*\*\*\*

### 2 - VOIE COMMUNALE DU MONTEIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération du 27 juin 2008 relative au projet de confortement d'une voie communale au Monteil.

Les devis définitifs faisant apparaître un montant de travaux de 27 500 € H.T., il convient de modifier ainsi le plan de financement :

		<i>Montant H.T.</i>
Etat (D.G.E.)	50 %	13.750 € H.T.
Autofinancement	50 %	13.750 € H.T.
<b>TOTAL</b>		<b>27.500 € H.T.</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau plan de financement.

\*\*\*\*\*

### 3 - SUBVENTIONS

Monsieur Raymond Séguret, adjoint, présente au conseil municipal les demandes de subvention suivantes :

- o demande de participation au voyage scolaire pour l'année scolaire 2008-2009 présentée par la directrice de l'école de Souyri.

Il propose de verser à l'U.S.E.P. de l'école de Souyri une subvention de 7,50 € par enfant et par nuitée. Aucun voyage n'ayant été effectué en 2007-2008, cette subvention pourrait être doublée.

Soit : 44 enfants x 3 nuitées x 7,50 € x 2 = 1 980 €.

- o acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle de l'école privée Saint-Joseph de Salles-la-Source, à verser à l'O.G.E.C., pour un montant de 10 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement de ces subventions qui seront reprises ainsi au budget primitif :

Article	Libellé	Montant
657436	USEP Souyri – voyages scolaires	1 980 €
657402	OGEC Saint-Joseph Salles	10 000 €

\*\*\*\*\*

### 4 - REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

M. Raymond Séguret, adjoint, expose au conseil municipal que les opérations du recensement de la population ont commencé sur la Commune depuis 2 semaines.

Etant donné la grande superficie de la Commune, la distance à parcourir par les agents recenseurs pour accomplir leur mission est importante. Il propose donc de rajouter pour chacun 70 Euros aux frais de transports déjà votés lors de la fixation de leur rémunération, au mois de décembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer 70 euros de frais de transports en sus des 350 € accordés précédemment. Cette somme sera versée avec le traitement du mois de février.

\*\*\*\*\*

### 5 - OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur Raymond Séguret, adjoint, propose au conseil municipal d'ouvrir au budget de l'exercice 2009 les crédits suivants :

Article	Désignation	Montant
2135	Installations générales	15 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'ouvrir ces crédits qui seront repris au budget primitif.

\*\*\*\*\*